

sur pied. Nous savons qu'au moins cinq provinces s'y intéressent. Il y en a quatre, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve, qui ont déjà une assurance d'hospitalisation quelconque; dans certains cas, elles vont même un peu plus loin. La question les intéresse. L'Ontario l'a déjà prouvé. J'estime, par conséquent, que le gouvernement fédéral devrait considérer la question comme l'une des plus importantes à examiner lors de la conférence qui se réunira le 3 octobre.

J'espère qu'on ne dira jamais qu'entre le moment présent et alors, on n'aura pas eu le temps de réunir toute la documentation nécessaire. Si quelqu'un l'affirmait, je suis certain que ce ne serait pas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car il n'oublie pas, j'en suis certain, qu'il y a quelque temps, le 20 juin 1947, il s'est exprimé comme en fait foi la page 444 du *hansard*, dans les termes suivants:

Je dois répéter ce que je viens de dire, savoir que le service compte au moins six personnes qui lui consacrent tout leur temps et quatre qui ont d'autres tâches à remplir. Quand nous tiendrons avec les provinces le genre de conférence auquel nous songeons, nous serons en mesure de soumettre, à cette conférence, le détail des études que nous avons effectuées et que nous effectuons, et de travailler à la réalisation prochaine d'un régime d'assurance-santé.

Je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que, si en juin 1947,—il y a près de huit ans,—il a pu déclarer à la Chambre, au cours de l'examen de ses crédits, que ses fonctionnaires ont mis au point ce qui est nécessaire à l'établissement, le plus tôt possible, d'un régime d'assurance-santé, le Gouvernement a infiniment plus de renseignements à l'heure qu'il est qu'il n'en avait alors. Le ministre sait que nous, à la Chambre, tenons en très haute estime le personnel de son ministère. Non seulement est-il favorisé d'avoir deux sous-ministres, mais il a deux des fonctionnaires les plus éminents du gouvernement fédéral, soit le D<sup>r</sup> Cameron, sous-ministre de la Santé nationale, et le D<sup>r</sup> Davidson, sous-ministre du Bien-être social.

Il compte dans son ministère bien d'autres fonctionnaires qui sont vraiment très compétents et très habiles. Il dispose d'un service de recherches, dirigé par M. Willard, dont le personnel est vraiment au courant de ce qui se passe dans le domaine de l'assurance-santé et dans tous les domaines auxquels ce service s'intéresse. Il a, comme directeur des subventions à la santé et des études sur l'assurance-santé, un homme supérieur dans la personne du D<sup>r</sup> Jackson, qui a quitté la province du Manitoba pour entrer au service fédéral. Je pourrais mentionner d'autres noms que le ministre a à l'esprit. Il

dispose d'un personnel capable de réunir les renseignements voulus et de déterminer ce qu'il faut pour remplir les promesses qu'il a faites en 1947 en disant que le gouvernement fédéral serait prêt advenant la tenue d'une conférence. Elle se tiendra maintenant. Il s'est écoulé 8 ans depuis ces promesses. Je suis sûr que le ministre est prêt.

Peut-être ne devrai-je pas trop m'arrêter à ces questions, mais le 19 mars 1952, comme en fait foi la page 624 du *hansard*, on a longuement répondu à des questions inscrites au *Feuilleton* et demandant quels progrès avaient été réalisés par le gouvernement depuis la dernière session au chapitre des études et des relevés relatifs à l'assurance-santé au Canada. C'est une longue et intéressante réponse signalant quelle attention l'on accordait au sujet. De même, le vendredi 22 janvier 1954, le ministre a déposé le document parlementaire n° 84-A en réponse à certaines questions que je lui avais posées pour lui demander si le ministère avait des documents, des mémoires, des études, etc., touchant l'assurance-santé en d'autres pays et des documents relatifs à tout programme possible d'assurance-santé au Canada. La réponse était une longue liste s'étendant sur plus de deux feuilles de papier ministre et se bornant à énumérer les titres des nombreux documents et mémoires portant sur cette question, qui avaient été préparés au ministère. Je possède moi-même des copies de certains de ces documents et je me porte garant de leur utilité, de la minutie avec laquelle on les a préparés.

La cinquième question de ma série qui a donné lieu au dépôt de ce document parlementaire est la suivante:

Quel usage le gouvernement fait-il actuellement de ces données?

Voici la réponse.

Ces données sont constamment étudiées par les fonctionnaires supérieurs du ministère.

De même, le mercredi 5 mai 1954, le ministre a déposé le document parlementaire N° 84-D en réponse à certaines de mes questions qui portaient aussi sur l'assurance-santé et les pourparlers avec les provinces. Il s'agit d'une longue réponse. Je ne lirai qu'une question et la réponse. Voici la question:

A-t-on consulté les provinces relativement au programme d'assurance-santé?

Voici la réponse:

Oui, à chaque réunion du Conseil fédéral de l'hygiène, où assistaient les sous-ministres fédéral et provinciaux de la Santé. On l'a souvent fait aussi lors des fréquentes réunions des ministres provinciaux de la santé et du bien-être social et du ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social. En outre, il y a eu des pourparlers avec certains premiers ministres provinciaux.